Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900054-20251219-20250915D8-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 15 décembre 2025

***

Extrait du registre des délibérations

***

Le lundi 15 décembre 2025 à 18 heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 08 décembre 2025, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal en mairie, 44 route de l'Isle à Baye, sous la présidence de Pascal Bozec, Maire de Baye.

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 12

Etaient présents à l'appel nominal :
M. BOZEC Pascal, M. AMEEL Philippe, Mme HAMON Corinne, M. HAMONIAUX Jacky, M. LE BORGNE Yves, M. MAGUER Mikaël, Mme MAREC Perrine, Mme PENVEN Virginie, Mme SCOAZEC Béatrice.

Etaient représentés :
Conformément à l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales, Mme JARNO Sidonie (pouvoir à Yves LE BORGNE), Mme KERVAGORET Magali (pouvoir à Virginie PENVEN), M. MAO Sullivan (pouvoir à Mikaël MAGUER

Etaient absents :
M. CLUGERY Gérard, M. CORNOU Franck, Mme DROAL Karine

A été désigné secrétaire de séance :
Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Mme Virginie PENVEN

OBJET : Délibération n°20251215-08-RECENSEMENT – Recrutement de trois agents recenseurs à temps non complet

Monsieur Philippe AMEEL, adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux informe les membres du Conseil municipal :

Les communes de moins de 10 000 habitants procèdent à un recensement exhaustif de leurs habitants tous les 5 ans. Ces enquêtes de recensement préparées et réalisées par les communes pour le compte de l'Etat déterminent la population légale de chaque commune, décrivent les

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900054-20251219-20250915D8-DE

caractéristiques de la population et des logements afin d'ajuster l'action publique. En partenariat avec l'INSEE.

Une campagne de recensement se déroulera début 2026 sur la commune de Baye et ce, du 15 janvier au 14 février. Cette campagne est coordonnée par l'INSEE mais il incombe aux communes de procéder au recrutement des agents recenseurs.

Au vu du nombre d'habitants et de foyers à recenser, il est préconisé de procéder au recrutement de trois agents, qui auront chacun la charge des opérations sur un secteur.

Pour réaliser ce recensement, la commune a déjà désigné un coordonnateur communal chargée de préparer et d'encadrer la collecte ; Philippe AMEEL, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme et des travaux, il sera accompagné de Rachel Claudic, directrice générale nommée comme suppléante.

Les trois agents recenseurs recevront une formation sur deux matinées avant le lancement du recensement. A la suite, ils seront affectés à un district de la commune, ils effectueront, sous la supervision du coordonnateur communal, une tournée de reconnaissance préalable. Pendant le temps de collecte les trois agents recenseurs déposeront et collecteront les formulaires de recensement tout en conseillant et aidant les habitants dans les démarches. Le cas échéant, il leur sera demandé de relancer les habitants en les incitant à répondre par internet. Un compte rendu de l'avancement de leur travail leur sera demandé.

Après délibération de l'assemblée, monsieur Philippe AMEEL propose aux membres du Conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu l'article L. 2123-18 du CGC portant sur le remboursement de frais des coordonnateurs communaux ;

Considérant la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs pour les opérations du recensement 2026 ;

Vu l'avis favorable de la réunion du 8 décembre 2025 ;

- **d'autoriser** monsieur le Maire à procéder au recrutement de trois agents recenseurs, au titre d'un besoin ponctuel, à temps non complet, pour procéder à la campagne 2026 de recensement ;
- **d'autoriser** monsieur le Maire à nommer, par arrêté, trois agents recenseurs ;
- **d'autoriser** monsieur le Maire à signer tout acte permettant d'appliquer cette délibération

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900054-20251219-20250915D8-DE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **autorise** monsieur le Maire à procéder au recrutement de trois agents recenseurs, au titre d'un besoin ponctuel, à temps non complet, pour procéder à la campagne 2026 de recensement, à nommer, par arrêté, trois agents recenseurs, à signer tout acte permettant d'appliquer cette délibération

Le secrétaire de séance
Virginie PENVEN

Le maire
Pascal BOZEC





Pour copie conforme
Certifiée exécutoire

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900054-20251219-20250915D8-DE